

## Compte rendu de la séance du 30 novembre 2017

Nombre d'élus en exercice: 42

Absents excusés: 14

Absents représentés : 5

Total votants: 28

**Excusés** : Madame Marie-Thérèse BARTHOLOME, Monsieur Daniel BOUSQUET, Monsieur CARRIER Stéphane, Monsieur Alexandre CHRETIEN, Monsieur Christian DANIAS, Monsieur Michel DAUSSE, Monsieur Max FRIC, Monsieur Alain JULIEN, Monsieur Bernard MARTINEZ, Monsieur Bernard THEROND, Monsieur THEROND Didier, Monsieur Thierry VASLIN, Madame Fanny VISSAC, Monsieur Gérard WIRTZLER,

**Représentés** : Monsieur BACHELLERIE Alain par Monsieur BARTHELEMY Frédéric, Madame Nathalie BROUARD par Madame Christine DUMAS, Monsieur Christophe DUMAS par Monsieur Bernard MAURY, Madame PANAFIEU Monique par Madame Céline CHARRIAUD, Monsieur THEROND Philippe par Monsieur Thierry ANGLADE,

**Secrétaire de la séance**: Maud DOMERGUE

### Mise en place de la Taxe d'Aménagement sur le territoire de la commune

La taxe d'Aménagement est un outil de financement des équipements publics pour une commune. Instituée de plein droit pour une commune dotée d'un Plan Local d'Urbanisme, pour les autres, elle nécessite une délibération du conseil municipal souhaitant la mettre en place.

Les communes historiques de Sériers et de Neuvéglise avaient institué la taxe d'aménagement sur leur territoire, aux taux de 2% pour Sériers et 1% pour Neuvéglise.

Suite à la fusion en commune nouvelle, le conseil décide de la mettre en place sur l'ensemble du territoire de Neuvéglise-sur-Truyère, au taux de 1%, en exonérant les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

Conformément à la législation, cette décision est valable pour une durée de 3 ans, toutefois, le taux et les exonérations fixés pourront être modifiés tous les ans.

VOTE: pour: 21 contre: 4 Abst:3

### Approbation du projet et du plan de financement de la rénovation de l'église de lavastrie

Le conseil valide les travaux envisagés par les élus de la commune historique de Lavastrie pour rénover l'église et consistant en du gros œuvre, badigeon à chaux et de l'électricité. L'ensemble des dépenses (Maîtrise d'œuvre, travaux, contrôles...) est évalué à 107 983€ HT par le maître d'œuvre. Le Conseil sollicite les financeurs publics (Etat, Région, Département et communauté de Communes) aux taux les plus élevés possibles sur ce projet.

VOTE: pour: 28 contre: 0 Abst:0

### Cessions de terrains de sections après consultations à Chambernon, Cordesse, La Chaumette et Fressanges de Neuvéglise.

Suite aux délibérations du 06/10/2017 concernant les demandes d'acquisitions de terrains des sections mentionnées en objet, les consultations des électeurs requises se sont déroulées en mairie de Neuvéglise le dimanche 26 novembre 2017.

↳ Concernant les demandes sur la section de Chambernon (71 électeurs), la majorité des inscrits s'est prononcée:

- Défavorablement à la demande de M. Arnaud et Mme Mégalos pour l'acquisition de 300m<sup>2</sup> en ZK n° 169 et ZK n° 170. (46 votants dont 33 défavorables).

- Défavorablement à la demande de M. Duverchin et Mme Alvarez pour acquérir 155 m<sup>2</sup> en ZK n° 169 (44 votants dont 24 défavorables).

↳ Concernant la demande sur la section de La Chaumette (23 électeurs), la majorité des inscrits s'est prononcée défavorablement à la vente de la parcelle ZC n° 009 à M.HUGON Florian (16 votants dont 9 défavorables).

↳ Concernant la demande sur la section de Malefosse (30 électeurs), la majorité des électeurs inscrits s'est prononcée Favorablement à la vente de 30m<sup>2</sup> en YR n° 050 à M.FOURNIER Olivier. (18 votants dont 17 favorables).

Le Conseil Municipal décide de suivre l'avis de la majorité des électeurs des sections qui se sont exprimés.

VOTE: pour: 27 contre: 0 Abst:1

↳ Concernant les demandes sur la section de Cordesse Les résultats sont les suivants:

- favorable à la demande de M. et Mme M. et Mme FOURCADE Didier et Yvette pour acquérir une portion de 160 m<sup>2</sup> de la parcelle YK n° 27. (40 votants dont 35 favorables).

- Favorable à la demande de M. et Mme Trauchessec Jacques et Agnès pour acquérir une portion de 130 m<sup>2</sup> de la parcelle YK n°27. (40 votants dont 39 favorables).

- Favorable à la demande de M. CHADELAT Jean-Louis pour acquérir une portion de 300 m<sup>2</sup> de la parcelle YK n°27. (40 votants dont 40 favorables).

Cependant, la majorité des inscrits ne s'est pas déplacée (104 électeurs), c'est pourquoi l'attache de la sous-préfecture est nécessaire avant toute poursuite de ces dossiers.

### Choix de l'entreprise pour les travaux de création de la station d'épuration de Chamberton

*Concerné par le sujet, Monsieur Sébastien ROUX sort de la salle et ne prend part ni aux discussions, ni à la délibération.*

La commune de Neuvéglise-sur-Truyère engage les travaux de réhabilitation de l'assainissement collectif du village de Chamberton. Pour ce faire, une consultation sur un marché de travaux à procédure adaptée a été lancée. Le Conseil Municipal décide de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres constituée pour ce projet, qui propose de retenir l'entreprise Roger Martin, la mieux disante, pour un montant de 116 994,20 € HT.

VOTE: pour: 27 contre: 0 Abst:0

### Attribution des lots du marché de rénovation thermique de la gendarmerie

*Madame Maud DOMERGUE, intéressée par l'objet, sort de la salle et ne prend part ni aux discussions, ni au vote.*

Une consultation a également été lancée pour un marché de travaux à procédure adaptée, pour la rénovation thermique de la gendarmerie. La Commission d'Appel d'Offres constituée pour ce dossier, propose d'attribuer aux mieux disants les lots de chantier et le conseil municipal décide de suivre cet avis.

Sont retenues pour ce chantier:

Lot Gros œuvre: Constructions murataises pour 19 898,61€HT

Lot Isolation thermique par extérieur: Ets Delpon pour 123 846,45€HT

Lot Menuiseries extérieures PVC: Michel Peuch pour 32 827,00€

Lot Serrurerie: Serrureries de la Margeride pour 8 461,00€ HT

Lot Menuiserie intérieure: Michel Peuch pour 1 660,00€ HT

Lot Couverture- zinguerie: EURL Batifol pour 44 321,70€ HT

Lot Electricité - courants forts et faibles: SAS Cordesse pour 4 449,00€ HT

VOTE: pour: 27 contre: 0 Abst:0

### - Autres décisions:

- Modification au budget principal, pour transférer 600€ d'un article de dépenses de fonctionnement à un autre dans la même section. VOTE: pour: 27 contre: 0 Abst:0

- Vote de la participation à hauteur de 60% (soit 4 873,74€ HT) de la commune au Syndicat Départemental d'Energies du Cantal, pour l'enfouissement du réseau téléphonique à La Chaumette. VOTE: pour: 28 contre: 0 Abst:0